



L'intersyndicale SN.FO.LC et S.I.A.E.S. - SIES - CAT s'est réunie le 12 Novembre 2008 à l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière à Marseille.

Elle a constaté :

- que le droit syndical a été remis en cause lors du CTPA du 24/10/08 où le vœu d'abandon de la réforme du lycée déposé par un syndicat n'a pas été retenu et soumis au vote,
- que les garanties statutaires inscrites dans les décrets de 1950, consolidés au 1^{er} septembre 2007 suite à l'abrogation des décrets De Robien, étaient remises en cause par le projet de réforme du lycée.

Quelles que soient par ailleurs nos positions, **nous appelons à la grève le 20 Novembre 2008 :**

- sur le **respect du Droit Syndical,**
- sur le **respect intégral des garanties statutaires,**
- sur **l'abandon de la réforme du lycée en l'état,** basée sur la signature des 16 points de convergence, et la mise en place d'un moratoire jusqu'à la rentrée 2010 permettant de proposer une **réforme garantissant un maintien du niveau d'exigence disciplinaire, le statut des différentes catégories de personnels et plaçant la transmission des savoirs et savoir-faire au centre du système.**